

• Déblocage total

Je souhaite effectuer un déblocage total anticipé.

Le déblocage total anticipé met fin définitivement à mon adhésion.

En cas de déblocage anticipé total ou partiel portant sur un support en unités de compte*, la sortie envisagée s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération. Elle est donc susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

En cas de déblocage anticipé total ou partiel avant la date d'échéance d'un support bénéficiant d'une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance, la sortie envisagée est susceptible d'entraîner une perte en capital alors que je bénéficie d'une garantie à l'échéance sur ce support.

* En cas de déblocage anticipé total ou partiel sur des supports en unités de compte constitués de fonds investis dans des actifs non cotés ou des titres éligibles au PEA PME-ETI, Cardif Retraite peut recourir à des valeurs estimatives. Les informations relatives à ces valeurs sont disponibles à l'adresse suivante : <https://document-information-cle.cardif.fr/cgpi>

Règlement

Je demande un règlement par virement bancaire sur mon compte bancaire dont les références sont les suivantes: (joindre impérativement un RIB original)

Code Banque Code Guichet Numéro de compte Clé RIB

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number):

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):

Sauf circonstances particulières et sous réserve de l'accord exprès ou tacite de Cardif Retraite, tout paiement devant être effectué par Cardif Retraite interviendra par crédit d'un compte bancaire ouvert au nom de l'Adhérent dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'Espace Économique Européen ou membre de l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et sera libellé en euros. Par conséquent, Cardif Retraite pourra légitimement refuser de procéder à tout paiement par crédit d'un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement situé sur un autre territoire ou libellé dans une devise autre que l'euro.

Fiscalité

Compartiments	
Versements volontaires avec déduction fiscale	Fiscalité: exonération. Prélèvements sociaux: taux de 17,2 % pour la part correspondant aux produits.
Versements volontaires sans déduction fiscale	
Versements facultatifs au titre de l'épargne salariale	
Versements obligatoires de l'employeur ou du salarié	

Pièces justificatives à joindre

■ Décès du conjoint de l'adhérent ou de son partenaire de PACS

Documents à nous adresser:

- l'original de l'acte de décès ou l'acte de naissance avec mention du décès en marge de son conjoint ou de son partenaire de PACS;
- l'original d'un extrait de l'acte de naissance de l'adhérent justifiant de sa qualité de conjoint ou de partenaire de PACS.

■ Invalidité de l'adhérent, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire de PACS de 2^e ou 3^e catégorie selon l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

Documents à nous adresser:

- une photocopie recto/verso, datée et signée, de tout document officiel d'identité établi par une autorité compétente (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...) en cours de validité ou l'original d'un extrait d'acte de naissance de l'adhérent, ses enfants, son conjoint ou son partenaire de PACS reconnu en invalidité;
- une photocopie du justificatif de la caisse d'assurance maladie faisant état de l'état d'invalidité.

■ Situation de surendettement de l'adhérent définie à l'article L. 711-1 du Code de la consommation

Documents à nous adresser:

- tout document émanant du Président de la Commission de surendettement des particuliers ou du juge relatif à la situation de l'adhérent et visant à demander le déblocage anticipé de l'épargne-retraite.

■ Expiration des droits de l'adhérent à l'assurance chômage

Documents à nous adresser:

- une photocopie recto/verso, datée et signée, de tout document officiel d'identité établi par une autorité compétente (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...) en cours de validité ou l'original d'un extrait d'acte de naissance;
- une attestation de sa caisse d'assurance chômage certifiant l'expiration de ses droits.

Paraphe de l'Adhérent⁽⁴⁾

Pièces justificatives à joindre (suite)

■ Absence de contrat de travail ou de mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de son mandat social ou de sa révocation.

Documents à nous adresser:

- une photocopie recto/verso, datée et signée, de tout document officiel d'identité établi par une autorité compétente (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...) en cours de validité ou l'original d'un extrait d'acte de naissance;
- une photocopie du procès-verbal de l'organe décisionnaire de non-renouvellement de son(de ses) mandat(s) social(sociaux) ou de sa(leur) révocation;
- une photocopie de l'attestation d'inscription au Pôle emploi ou de toutes pièces justifiant l'absence de contrat de travail ou de mandat depuis deux ans suivant le non-renouvellement ou la révocation.

■ Cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire

Documents à nous adresser:

- une photocopie recto/verso, datée et signée, de tout document officiel d'identité établi par une autorité compétente (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...) en cours de validité ou l'original d'un extrait d'acte de naissance;
- une photocopie du jugement de liquidation judiciaire;
- en cas de procédure de conciliation: tout document émanant du Président du Tribunal de Commerce auprès duquel la procédure de conciliation a été instituée et mention de l'accord de l'adhérent.

Signature(s)

Fait à: _____, le: ____ / ____ / _____

Signature de l'Adhérent⁽¹⁾
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

(1) Si l'Adhérent bénéficie d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice), paraphes et signature du(des) représentant(s) légal(aux). Il convient de se rapprocher de votre Courtier en assurance pour connaître les démarches à effectuer.

Merci d'adresser ce document sans omettre de le signer, à votre correspondant habituel. À réception de ce document par Cardif Retraite, un avenant doit vous être adressé dans un délai maximum de 3 semaines. Si ce n'était pas le cas, veuillez nous le signaler.

3/3

Cardif Retraite

SA au capital de 408 514 850 € - RCS Paris 903364321 - N° ADEME: FR200182_01XHWE
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
Siège social: 1, boulevard Haussmann 75009 Paris
Bureaux: 8 rue du Port, 92728 Nanterre Cedex - France

UNION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE (UFEP)

Association d'épargnants souscriptrice de contrats collectifs d'assurance de personnes
Régie par la loi de 1901 et par le Code des Assurances
(articles L 141-7 et R 141-1)
Siège social: 1, rue des Fondrières, 92728 Nanterre - Siren: 437498652

